

6- VERIFICATIONS PERIODIQUES

DRAAF ET DIRECCTE CENTRE - VAL DE LOIRE

Juin 2018

Certains équipements de travail particuliers, sont soumis à des vérifications périodiques réglementaires spécifiques qu'ils devront subir en plus des contrôles périodiques de conformité :

Objet de la vérification	Périodicité	Observations
INSTALLATIONS		
- installations électriques - éclairage de sécurité	1 an	si le rapport précédent ne présente aucune observation le délai entre deux vérifications peut être porté à 2 ans
- installations gaz et chaudière	1 an	
EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE		
- appareils de protection respiratoire - système de protection contre les chutes - cartouches filtrantes pour appareil de protection	1 an	
APPAREIL DE LEVAGE		
- grue auxiliaire de chargement sur véhicule - bras ou portiques de levage de bennes - chariots élévateurs / chariots automoteurs à conducteur porté (manuscopique, télescopique) - hayons élévateurs - monte-meubles et monte-matériaux de chantiers - engins de terrassement équipés pour le levage (tractopelle...) - grues mobiles automotrices ou sur véhicule porteur - tracteurs poseurs de canalisation - plates-formes élévatrices de personnel	6 mois	
- ponts roulants - palans - palonniers - câbles - chaînes - élingues - vérins et leurs supports - crics de levage - chargeur frontal - table élévatrice - ponts élévateurs de véhicule	1 an	
- appareils de levage mus par la force humaine	3 mois	

MACHINES		
- presses à vis - massicots - presses à balles - compacteurs à déchets	3 mois	
- centrifugeuses - machines mobiles d'extraction, de terrassement, d'excavation ou de forage du sol à conducteur porté, machines à battre les palplanches - arbre à cardans amovibles et leurs dispositifs de protection - motohoues, motoculteurs sur lesquels peuvent être montés des outils de travail du sol rotatif	1 an	
SECURITE INCENDIE		
- extincteurs	1 an	
- requalification périodique	10 ans	
- chauffage, ventilation, réfrigération, climatisation, con- ditionnement d'air et installation eau chaude sanitaire	1 an	
- installation désenfumage	1 an	
- système d'extinction automatique	3 ans	
SIGNALISATION		
- signaux lumineux et sonores	6 mois	
AERATION ET ASSAINISSEMENT		
- locaux pollution non spécifique - locaux pollution spécifique avec installations sans sys- tème de recyclage d'air	1 an	
- locaux à pollution spécifique avec installations avec système de recyclage d'air	6 mois	
MILIEU CONFINE		
- cuves, bassins, réservoirs à produits corrosifs	1 an	
EQUIPEMENT SOUS PRESSION		
Compresseurs - appareils mobiles - appareils fixes	5 ans 10 ans	si les gaz contenus sont corrosifs, cette périodicité est ramenée à 5 ans